



Une Ville  
au cœur qui bat

***Procès-Verbal***  
***de la séance du***  
***Conseil Municipal***  
***Jeudi 20 mars 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 8 mars 2025 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances. La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE - DEBAERE		M. Dominique BAERT		
M. Pascal LUCAS	X			
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LÉVÊQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. Benjamin CAILLIERET		
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE	X			
M. Michel DEBAETS	X			
Mme Palma BONTE	X			
M. Sofiane MAAZI	X			
Mme Isabelle DESTREBECQ	X			
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX		M. Christophe RICCI		
M. Messaoud CHAYANI	X			
M. J. François SOYEZ	X			
Mme Marjory FARACI	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
M. Andy CREDIS	X			

« C'est une émotion sans précédent, considérable, dont l'épicentre est le quartier du Laboureur où il exerçait ses activités, qui s'est répandue ces tous derniers jours dans Wattrelos à l'annonce de la disparition brutale d'Olivier DELMULLE.

Olivier nous quitte soudainement, jeune, très jeune, bien trop jeune. Passionné par sa ville, Wattrelos, il avait choisi d'y exercer avec sa compagne, Stéphanie, ses activités de coiffeur, métier où il faisait référence et où il excellait, où ils excellaient tous deux. Je me souviens du bonheur qui était le leur lorsqu'en novembre 2015 ils ont reçu un Mercure d'Or régional et le Prix Spécial de l'Artisanat, légitime reconnaissance de leur investissement personnel, de leur passion pour leur métier, de la qualité de leur travail et de l'attention prodiguée à leurs jeunes équipes, qu'avec enthousiasme l'un et l'autre s'attachaient à porter au plus haut niveau de compétence professionnelle.

Jeunes artisans, Stéphanie et Olivier, ont développé, agrandi et modernisé leur salon, large vitrine, au sens propre comme au figuré, du monde commerçant et artisan de notre ville. Artisan coiffeur, Olivier coiffait avec le regard d'un artiste ; son peigne et ses ciseaux étaient ses pinceaux, et son œil expert, malicieux et aguerri savait repérer la petite touche qui effacerait l'éventuelle imperfection, car pour lui, la confiance que lui donne le client exige la perfection.

Avec son envie d'entreprendre, d'innover sans cesse, affichant comme une fierté ses fauteuils « vintage » qu'il s'ingéniait à remettre en état, Olivier faisait honneur à Wattrelos. L'homme était de surcroît attachant, convivial, toujours prêt à donner son temps, fidèle en amitié. Il se nourrissait aussi de ses autres passions. Pour la moto d'abord, ses belles balades sur les routes de France qu'il aimait raconter, la mécanique, son atelier où il passait des heures, son refuge. Pour les animaux aussi, notamment bien sûr son chien Tomy, avec qui il s'adonnait au plaisir de longues promenades : leur évidente complicité s'affirme dans le sublime sourire qu'il affiche sur la dernière photo de lui, partagée ces jours-ci.

Il n'est pas courant qu'un hommage soit ainsi rendu, Chers Collègues, dans l'enceinte de notre Conseil Municipal. Mais tous, je le sais, nous sommes bouleversés face à ce départ injuste ; tout un quartier l'est aussi, et au-delà, tous les commerçants et artisans wattrelosiens. La République se doit d'honorer ses fils méritants, et notre ville aussi. Méritant, Olivier l'est. S'incliner devant son parcours et sa mémoire ce soir est à la hauteur de l'affection, de la sympathie, de la considération portée dans tout Wattrelos, sa ville de cœur, à Olivier DELMULLE.

Le destin est cruel, et la douleur grande.

En vous demandant dans un instant, Chers Collègues, une minute de silence en respect pour Olivier et lui exprimer notre reconnaissance, je tiens aussi à assurer à Stéphanie sa compagne, à Francis et Michèle ses parents, à toute son équipe, l'expression de notre émotion, de notre compassion et de notre sincère affliction. Tu aimais tant les gens Olivier ! Que ces quelques mots sachent t'exprimer combien ici, à Wattrelos, tu étais apprécié et aimé ! »

#### *Minute de silence*

Cher(e)s Collègues,

Avant de procéder à l'appel, il me revient de vous informer que, s'agissant de la composition de notre Conseil Municipal, et plus spécifiquement des Conseillers ayant été élus sur la liste de la majorité « Wattrelos, la Ville que nous aimons », Monsieur Karl MONRABAL et Monsieur Brice WETE-MATOUBA ont démissionné de leur fonction de Conseiller Municipal, tenant compte de l'évolution de leur vie professionnelle et personnelle. Je les remercie de leur engagement ces années durant au service de Wattrelos.

La démission de Monsieur Karl MONRABAL de ses fonctions d'Adjoint et de membre du Conseil Municipal a été acceptée par le Préfet le 7 février 2025. Quant à la démission de Monsieur Brice WETE-MATOUBA de ses fonctions de Conseiller Municipal, elle a été reçue par courrier le 14 février 2025.

En conséquence, j'ai informé **Monsieur Sofiane MAAZI** et **Madame Isabelle DESTREBECQ**, suivants de liste « Wattrelos la ville que nous aimons », de leur nomination, qu'ils ont accepté l'un et l'autre. Ils ont rejoint notre assemblée conformément à l'article L.270 du Code Electoral et je les déclare installés dans leur

fonction de Conseiller Municipal. En votre nom à tous, je leur souhaite la bienvenue et pleine réussite dans leur mandat. Bienvenue Madame, Bienvenue Monsieur.

Nous reviendrons dans un instant sur le sujet avec l'élection d'un nouvel Adjoint. Sans plus attendre Monsieur le Directeur Général des Services, je vous demande instamment de procéder à l'appel.

### *Appel*

Nous devons désigner la secrétaire de séance. Je vous propose au bénéfice de l'âge, Madame Océane LÉVÊQUE.

Pas d'objections ?

Madame Océane LÉVÊQUE est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal du 30 janvier 2025 qui vous a été communiqué. Y a-t-il des remarques ? Il est donc approuvé à l'unanimité.

J'ai un certain nombre de communications à vous faire. D'abord les délibérations métropolitaines, comme à l'accoutumée, et elles sont particulièrement importantes, me semble-t-il.

## Délibérations Métropolitaines

### • Bureau du 28 février 2025 (2)

➤ **B 0003** : S'agissant de l'opération de construction de la piscine métropolitaine sur le site de la Cité des Sports dans le cadre du Plan Piscines 2, la MEL organise un concours de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de sélectionner une équipe pluridisciplinaire capable de concevoir la future piscine, et pour cela la délibération en question met en place un jury de concours, lequel sera composé de personnalités qualifiées dans le domaine de la maîtrise d'œuvre et des équipements sportifs.

➤ **B 0055** : Dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord, la MEL assure la requalification de 12 unités de terrains familiaux locatifs publics pour l'aire de Wattrelos, et porte donc la maîtrise d'ouvrage. La délibération attribue les différents marchés de travaux, pour les aires de St André/La Madeleine et Wattrelos.

### • Conseil du 28 février 2025 (1)

➤ **C 0002** : C'est LA délibération tant attendue et si importante, à savoir celle qui lance la construction d'une nouvelle piscine à Wattrelos, sur le site de la Cité des Sports. Dans le cadre de son Plan Piscines 2, la MEL a adopté en décembre 2023 le principe de la construction d'une piscine métropolitaine. La présente délibération, comme je l'avais déjà annoncée et comme l'avait présentée lors de notre dernier Conseil Municipal notre collègue Jean-Philippe DUMOULIN, lance l'opération de construction de cet équipement moderne avec un bassin de 25mx15m, des espaces ludiques et aqualudiques, et un pentaglyss en option. Il permettra l'apprentissage de la natation, le soutien aux clubs sportifs locaux et l'accueil de compétitions départementales.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité du Conseil Métropolitain.

J'ajoute que la délibération **C 0032**, adoptée le même jour, a inscrit une Autorisation de Programme de 14,13 M€, assurant le financement du projet, tandis que 585 744 € ont été inscrits en crédits de paiement.

**Au bureau du 28 mars prochain**, il y aura une délibération aussi qui nous concerne, WATTRELOS - NPNRU - Réaménagement du quartier des Villas - Autorisation de signature du marché.

Dans le cadre du NPNRU du quartier des Villas à Wattrelos, la MEL engage la phase de travaux. Afin de réaliser les travaux de voirie et d'espaces publics, un appel d'offres a été lancé pour un montant estimé à 5 355 000 € HT. Ce marché de travaux concerne la création d'une voirie, dans le prolongement de la rue

Eugène Delacroix, en accompagnement de la construction de logements, ainsi que la réalisation d'un parc. Une partie de la rue des Villas et de la rue Eugène Delacroix est requalifiée. Un appel d'offres a été lancé pour ledit montant. La délibération permet donc la signature du marché en question.

## Informations au Conseil Municipal

- **Indemnités des élus**

En vertu de l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu, avec l'ordre du jour, l'état annuel des indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de leur mandat en 2024. Cet état doit vous être communiqué avant l'examen du budget de la commune.

- **Mise à disposition d'un agent municipal dans une association**

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 permet à un organisme contribuant à la mise en œuvre de la politique d'une collectivité territoriale pour l'exercice d'une mission de service public de bénéficier d'une mise à disposition d'agents publics. Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement de la rémunération de l'agent. Elle donne lieu à une convention et à un arrêté individuel. Le Conseil Municipal est préalablement informé de cette convention. A cet effet, une convention sera établie entre la commune de Wattrelos et l'association « Wattrelos Découvertes » pour la mise à disposition d'un agent de la filière administrative ou technique, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2025, compte tenu du changement de statuts de l'actuel Office du Tourisme.

- **Perspectives de la prochaine rentrée scolaire**

Par lettre du 10 mars dernier, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Nord, Olivier COTTET, m'a informé pour la rentrée scolaire de septembre 2025,

- > de retraits d'un dispositif dédoublement à : maternelle J. Brel ; élémentaire Lakanal ;
- > de retraits d'un emploi à : maternelle M. Curie ; élémentaire J. Macé ; élémentaire Lavoisier ;
- > des ouvertures d'un dispositif dédoublement à : maternelle A. Camus ; maternelle Léo Lagrange ;
- > des ouvertures d'un emploi à : élémentaire J. Zay ; primaire Voltaire.

Ce qui, en solde arithmétique, se traduit par  $- 2 - 3 + 2 + 2$ , soit au final  $- 1$  poste, ce qui pourra toutefois être révisable à la rentrée après comptage des effectifs d'élèves.

## Ordre du Jour

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur le rapport n° 4
- 1 intervention du groupe « Wattrelos, Passionnement » sur le rapport n° 4
- 4 interventions du groupe « Rassemblement National Wattrelos » sur les rapports n°s 3, 4, 9 et 27

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention.  
Y en a-t-il ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43/43

CONTRE :

ABSTENTION :

**Appel de l'ordre du jour**

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale, Développement Durable, Urbanisme et Travaux et Education, Jeunesse et Sports.

### **Rapport n°1 : Monsieur le Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

## **RAPPORT N°1- POSITIONNEMENT DANS LE TABLEAU DES ADJOINTS**

Comme cela vous a été précisé en début de séance, Monsieur Karl MONRABAL a présenté sa démission en qualité d'Adjoint.

Préalablement à l'élection d'un nouvel Adjoint, le Conseil Municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant conformément à l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et son alinéa 5.

Je rappelle que Monsieur Karl MONRABAL occupait le poste de 7<sup>ème</sup> Adjoint.

Aussi, il vous est proposé, d'une part, de conserver le nombre d'Adjoints fixé à 12 par délibération du 27 mai 2020 et, d'autre part, de décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, c'est-à-dire le 7<sup>ème</sup> rang.

Ce vote n'est pas nécessairement à bulletins secrets.

Selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Je vous propose de le faire à main levée, par commodité.

Je n'ai pas reçu de demande d'intervention.

VOTE sur le rapport n° 1

#### *01 - Positionnement dans le tableau des Adjoints*

POUR	:	43 /43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

### Élection

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint. Il est rappelé que, lorsque l'élection d'un Adjoint se déroule à scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ainsi que le veut la tradition, l'élection des Adjoints n'appelle pas de débat.

Au nom de la liste « Wattrelos, la Ville que nous aimons », je propose la candidature de Benjamin CAILLIERET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Un bulletin imprimé va vous être distribué. Vous avez également des bulletins blancs sur vos tables. Vous voudrez bien plier le bulletin de manière à conserver le secret du vote et le déposer dans l'urne à l'appel de votre nom.

En cas de procuration, vous serez appelé à voter deux fois.

Il y a lieu de désigner deux assesseurs. Je demande à Madame Océane LÉVÊQUE (plus jeune de la majorité) et Monsieur Andy CRÉDIS (plus jeune des élus d'opposition) de bien vouloir assurer ces fonctions ainsi que celles de scrutateurs.

**Opérations de vote (Passage de l'urne et Appel de Monsieur FONTANEU (DGS))**

Je demande à Madame Océane LÉVÊQUE et Monsieur Andy CRÉDIS de bien vouloir venir procéder au dépouillement.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés ..... 41
- f. Majorité absolue..... 21

A obtenu :

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
Monsieur Benjamin CAILLIÉRET	41 VOIX

Monsieur Benjamin CAILLIÉRET est élu 7<sup>ème</sup> Adjoint.

Je le félicite et l'invite à me rejoindre à la table des Adjoints.

*Applaudissements*

Monsieur Benjamin CAILLIÉRET conservera sa délégation antérieure, à savoir « la Santé, l'Action Sociale et les Nouvelles Solidarités » et demeurera par ailleurs Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale à mes côtés. Consécutivement à l'élection de Monsieur Benjamin CAILLIÉRET , et pour respecter la parité, je nommerai dans les prochains jours un Conseiller Municipal Délégué supplémentaire.

Notre majorité a voulu placer l'élection de Benjamin CAILLIÉRET sous un double signe. D'abord, celui d'une confiance dans la jeunesse, car il faut bien le dire, même s'il n'est pas notre benjamin tout à fait, Benjamin CAILLIÉRET a 30 ans, on a le droit de le dire publiquement ! c'est un âge qui le classe encore dans la catégorie de ce que l'on appelle les jeunes, c'est donc un message à la jeunesse. Ensuite, celui de la priorité que notre majorité accorde par ces temps incertains et difficiles à l'action sociale et aux solidarités puisque c'était la délégation de Benjamin. Encore une fois, toutes mes félicitations !

**Rapport n° 2 : Madame Myriam DE SMEDT**

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

**RAPPORT N°2- PERSONNEL MUNICIPAL – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNÉE 2024.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à la loi du 04 août 2014, il m'appartient comme chaque année, de présenter préalablement au débat budgétaire, le rapport de la situation en matière d'Égalité Hommes/Femmes de notre ville.

Ce rapport a été préalablement présenté au Comité Social Territorial du 05/12/24. Il s'agit d'un document de synthèse des indicateurs chiffrés relatifs à l'égalité professionnelle auquel est joint le bilan du plan d'action 2021/2023 et le nouveau plan d'action 2024/2026 qui concourt à rendre visible le travail de notre collectivité dans ce domaine.

De nombreuses actions sont menées par la Direction des Ressources Humaines en collaboration avec l'ensemble des directions de la commune afin de progresser en direction des objectifs fixés par le plan d'actions tels que la garantie de non-discrimination dans les recrutements, la mixité des équipes, l'accompagnement des femmes à l'évolution professionnelle, veiller à l'équilibre des avancements et promotions, continuer à résorber l'emploi précaire ...

Des résultats positifs sont déjà obtenus. L'équilibre H/F est totalement respecté, 54 % de nos agents sont des femmes. En moyenne, 62% des postes de cadre A et 55% des postes de cadre B sont occupés par des femmes. Cet équilibre est également respecté dans les avancements de grade. Des formations à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les violences internes sont programmées pour des publics ciblés et notamment les encadrants.

Par le biais de son plan d'Egalité 2024 / 2026 conçu avec nos partenaires sociaux, et je les remercie pour ce travail de qualité, la ville de Wattrelos poursuit ses efforts en matière d'Egalité, et ce plan illustre bien cette volonté affirmée. Nous sommes convaincus que l'égalité entre les femmes et les hommes participe de l'équilibre démocratique, dont la mixité et la parité sont les composantes.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport

02 - *Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025*

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je voudrais m'associer à vos remerciements vis-à-vis des services parce que c'est un travail qui doit se faire souvent dans l'urgence alors que l'exercice vient à peine de se terminer. Il faut aussi qu'il s'adosse au vote du budget et le vote du budget doit se faire dans les deux premiers mois. Donc merci, notamment à la DRH et aux collaborateurs de cette Direction Générale, et à toutes celles et tous ceux qui ont contribué.

### **Rapports n° 3 à 11 : Monsieur le Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ Présentation des rapports n°s 3 et 4

**RAPPORT N°3- BUDGET COMMUNAL – FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE EXERCICE 2025**

**RAPPORT N°4- BUDGET COMMUNAL**

## **Présentation du Budget Primitif**

Je vous précise que la page 4 modifiée de la maquette officielle a été déposée sur vos tables, après avoir été transmise aux présidents de groupes.

Pour vous exposer les grandes orientations générales de ce budget 2025, je vous propose, comme à l'accoutumée, une présentation numérique.

## **PRÉSENTATION NUMÉRIQUE**

# BUDGET PRIMITIF

## 2025

# VILLE DE WATTRELOS



## **1. UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 QUI N'AURA PAS ÉTÉ FACILE**

- A. Une conjoncture économique mondiale qui se tient certes, mais avec beaucoup d'incertitudes**
- B. Une préparation sur fond d'incertitudes politiques devenues instabilité**

## **2. APRÈS LA DÉCEPTION DE L'EXERCICE 2024, SACHONS RÉAFFIRMER LES FONDAMENTAUX DE NOTRE STRATÉGIE FINANCIÈRE EN 2025**

- A. L'année 2024, avec ses pertes de recettes et sa poussée des dépenses aura été décevante, mais préserve toutefois le « matelas » et la solidité de nos comptes**
- B. Parce qu'elle est vertueuse nous maintenons en 2025 les fondamentaux de notre stratégie financière : pas de hausse d'impôt ; veiller à préserver l'autofinancement ; continuer la baisse régulière de l'endettement**

## **3. UN BUDGET 2025 ÉQUILIBRÉ, MAIS CONTRAINT ET SERRÉ**

- A. Un fonctionnement très encadré, tout en permettant de nouvelles avancées**
- B. Des investissements qui se poursuivent, et préparent l'avenir**

# 1. UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 QUI N'AURA PAS ÉTÉ FACILE

## A. Une conjoncture économique mondiale qui se tient certes, mais avec beaucoup d'incertitudes

Certes la croissance économique se tient au niveau mondial (+ 3,3 % en 2025 annoncés), mais aussi en France (aux alentours de + 1 %).

De plus, **fait positif, l'inflation est en net recul** partout, et en France le résultat est notable (+ 1,6 % sur un an), ce qui, bonne nouvelle, a fait **baissier les taux d'intérêt**.

### Mais **beaucoup d'incertitudes** :

- > notamment liées à la nouvelle présidence Trump : manquement protectionniste des droits de douane ; une fébrilité réglementaire qui crée de l'instabilité ; une politique spécifique des taux de la Réserve Fédérale ; menaces multiples répétées déstabilisatrices.
- > géopolitiques, avec la suite du conflit Ukraine-Russie, et des alliances militaires qui semblent moins solides ;
- > sur l'économie de la zone euro, peu dynamique, avec une Allemagne en récession ;
- > des dettes publiques massives qui limitent les marges de manœuvre budgétaires.

### Et en France :

- > une forte augmentation en 2024 des défaillances d'entreprises
- > une hausse des plans sociaux, qui dégradent l'emploi
- > des ménages frileux à consommer, en dépit de la hausse du pouvoir d'achat, et qui épargnent encore beaucoup
- > des anticipations des chefs d'entreprise encore réservées sur les projets d'investissement.

## **B. Une préparation du PLF 2025 sur fond d'incertitudes politiques devenues instabilité**

L'élaboration de la Loi de Finances pour 2025 a été très bousculée dans son calendrier et dans son contenu par la censure (6 décembre 2024) du gouvernement Barnier.

Il y aura eu 3 versions du PLF 2025 : Barnier ; Sénat ; Bayrou. Et au final :

- > une réduction du déficit de l'État moindre : réduction de - 6,1 à - 5,4 % du PIB (au lieu de - 5 %)
- > une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques qui subsiste, mais moindre (2,2 Mds € c/ 5 Mds € prévus initialement).

**Pour Wattlelos**, la Loi de Finance pour 2025 votée se traduit par :

- En **recettes** : une augmentation de la DSU (1<sup>ère</sup> dotation de la ville) de + 295 k€
- En **dépenses** : une hausse de + 3 % de la cotisation employeur à la CNRACL (soit + 499 k€), et qui aura lieu aussi en 2026, 2027 et 2028 (décret du 30 janvier 2025)

La ville n'est en revanche pas concernée par le mécanisme de précaution devenu « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO), limité à 1 Md € (c/ 3 Mds € initiaux)

## 2. APRÈS LA DÉCEPTION DE L'EXERCICE 2024, SACHONS RÉAFFIRMER LES FONDAMENTAUX DE NOTRE STRATÉGIE FINANCIÈRE EN 2025

A. L'année 2024, avec ses pertes de recettes et sa poussée des dépenses aura été décevante, mais préserve toutefois « le matelas » et la solidité de nos comptes

- Comme cela a été évoqué lors du DOB pour 2025, l'exercice comptable 2024 aura été décevant, sous la double raison :
  - > de recettes moins favorables que prévues (- 0,40 M€)
    - baisse du FPIC (- 30 k€)
    - droits de mutation (- 230 k€)
    - baisse du FDPTP (- 110 k€)

> de dépenses qui ont connu une poussée sensible, impulsée par les dépenses du personnel (incidence des mesures salariales pour les fonctionnaires ; heures supplémentaires), pour + 0,60 M€.

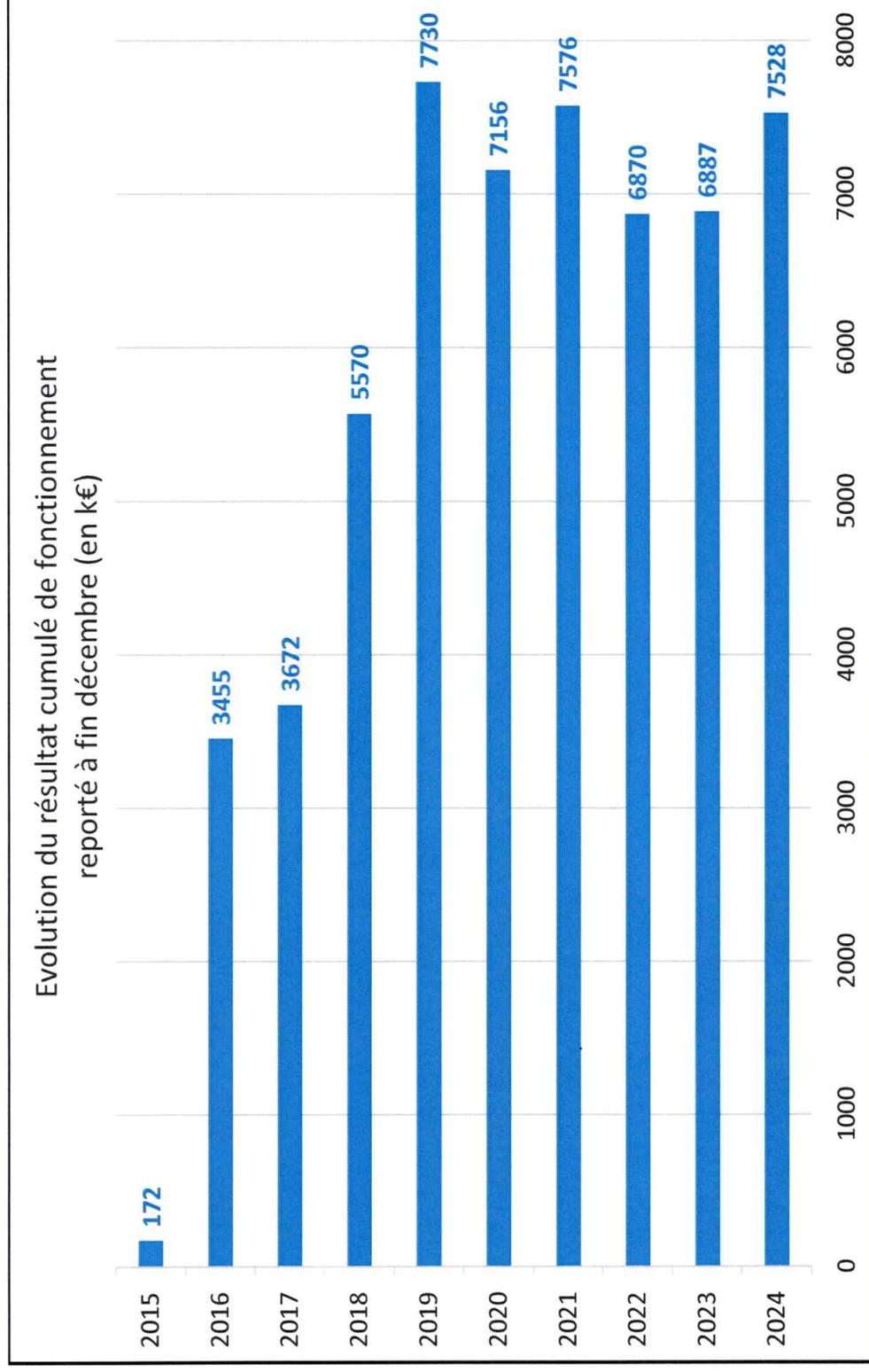
Sans oublier le règlement du contentieux OGEC.

De ce fait, tout en restant évidemment positif, le **résultat 2024** est en repli sur celui de l'année précédente.

<u>Résultat 2023</u>	<u>Résultat 2024</u>
2 565 k€	1 591 k€



- Pour autant le « matelas » de la ville continue de donner à nos comptes **une assise solide**. En effet, le résultat cumulé de fonctionnement 2024 s'inscrit, ainsi, toujours à un très bon niveau (en hausse de +9,3 %, et l'un des 3 meilleurs des 10 dernières années).



## B. Parce qu'elle est vertueuse nous maintenons en 2025 les fondamentaux de notre stratégie financière

### > Pas de hausse d'impôt

Après les 4 baisses du taux de TFPB en 2020, 2022, 2023 et 2024, dans le contexte très serré de 2025, il n'est malheureusement pas possible de diminuer la fiscalité.



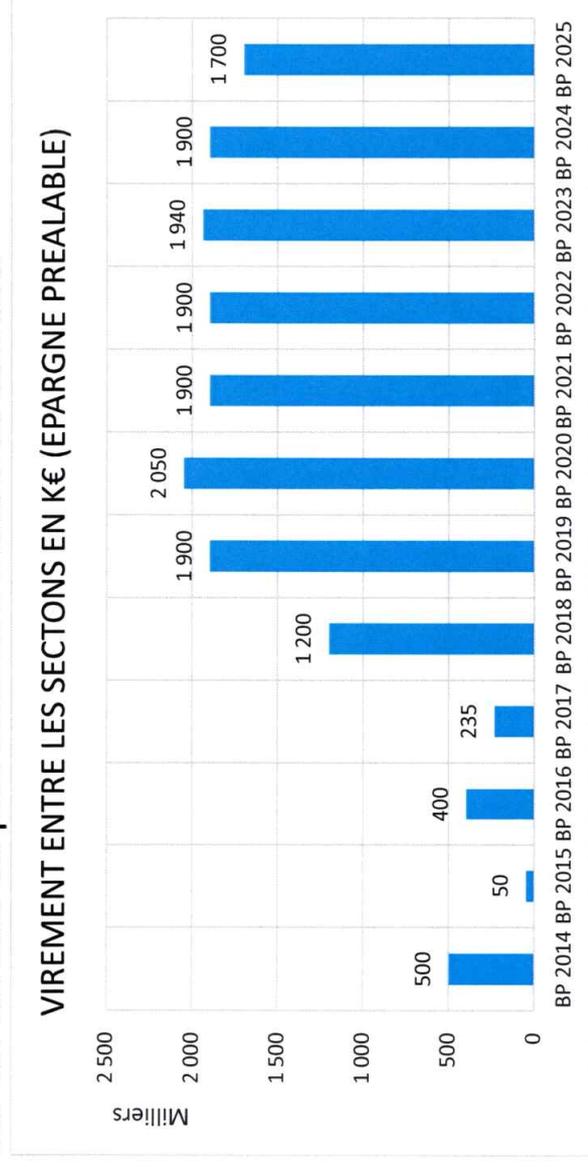
**2025 : stabilité des taux**

### > Veiller à préserver l'autofinancement

Si depuis 2019, l'autofinancement préalable a toujours avoisiné 1,90 M€. Pour 2025, compte-tenu de l'effort à faire sur les dépenses, le Budget Primitif a été construit sur un niveau un peu moindre mais très correct.



**2025 : virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement  
1,70 M€**



Ce virement d'épargne préalable 2025 est 3,4 fois celui de 2014.

## > Continuer de baisser régulièrement l'endettement

- C'est un élément fondamental de notre stratégie, suivi avec constance depuis 14 ans
- maintenant : adapter le volume d'investissements réalisés à un niveau tel que le montant des nouveaux emprunts levés soit moindre que celui du capital des prêts antérieurs remboursés. Pour 2025 :

Remboursement du capital 2025 : 3,94 M€  Emprunts 2025 : 3,3 M€

- Du coup, le stock de dette passerait en dessous du seuil de 53 M€ et surtout continuerait de s'inscrire davantage encore en-deçà du seuil de 100 % des RRF (atteignant fin 2025 son niveau le plus bas depuis 20 ans !).



Notre autonomie financière continue ainsi de s'améliorer.

### 3. UN BUDGET 2025 ÉQUILIBRÉ, MAIS CONTRAINT ET SERRÉ

#### A. Un fonctionnement très encadré, tout en permettant de nouvelles avancées

- **Budget de 58,13 M€.** Les dépenses ont été construites à partir du réalisé 2024, avec :
  - > **Stabilité** du financement des politiques publiques : Sports, Culture, Enfance, Écoles, Périscolaires (mais, engagement du programme municipal : réalisation de la 6<sup>ème</sup> semaine de Centre de Loisirs sans hébergement)
  - > **Associations** : stabilité d'ensemble, mais + 35 k€ pour Ass. des Centres Sociaux.
  - > Règlements du solde du **contentieux OGE** : 209 k€
  - > **Charges financières**, en baisse (désendettement, baisse des taux) : 1,85 M€ (c/ 2,07 M€ en 2024)
- > **Dépenses de personnel** : 36,93 M€ (c/ 36,73 M€ en 2024), soit une augmentation de + 200 k€, solde entre : - Hausse Cotisations CNRACL + 500 k€
  - Baisse Heures Sup - 300 k€

Cette évolution très encadrée des dépenses de personnel se complète d'un élargissement du recours à des prestations extérieures pour certains marchés (entretien des boulevards, espaces verts du Parc du Lion, réparations mécaniques, éclairage public, cimetières)

<u>CA 2023</u>	<u>BP 2024</u>	<u>BP 2025</u>
436,5 k€	600,8 k€	966,6 k€

## **B. Des investissements qui se poursuivent, et préparent l'avenir**

### **1/ Évidemment priorité au respect des engagements pluriannuels antérieurs (1,63 M€).**

Quand les marges de manœuvre se resserrent la priorité est de tenir les engagements pris, de poursuivre les chantiers en cours. Ce sont, comme précisés dans le ROB :

- Chantier Saint-Maclou	: 990 k€
- Modernisation informatique	: 216 k€
- ZAC Centre Ville	: 300 k€
- Villas	: 30 k€
- Cavurnes Cimetière Centre et enrobés allées	: 100 k€

### **2/ Le « fil rouge » du mandat : les investissements de transition écologique et de développement durable (0,94 M€). En 2025, ils se concentrent sur :**

- Le Schéma Directeur de l'Immobilier, de l'Energie et du Climat (subv. 173 k€)	: 260 k€
- Espaces verts (clôtures, plantations, aménagements, matériels)	: 340 k€
- Rénovation éclairage public	: 280 k€
- Télégestion chauffage	: 84 k€
- Poubelles de rue	: 2 k€
Mais aussi : - 3 <sup>ème</sup> micro-forêt (subv. 30 k€)	: 42 k€
- 3 <sup>ème</sup> parc canin	: 30 k€

### **3/ Des investissements classiquement nécessaires : l'entretien de patrimoine (0,43 M€)**

- Rénovation couverture OMEP – 2<sup>nd</sup>e phase : **118 k€**
- Entretien des écoles (dont escalier J. Macé) : **235 k€**
- Entretien bâtiments communaux : **110 k€**
- Crèches : **30 k€**
- Rénovation équipements cuisine centrale : **40 k€**

### **4/ En fin des investissements supplémentaires touchant au cadre de vie et à la vie quotidienne (0,25 M€)**

#### Sécurisation :

- Vidéo protection : **50 k€**
- Sécurisation des manifestations : **20 k€**
- Panneaux lumineux écoles : **20 k€**

#### Loisirs :

- Jeux pour enfants : **56 k€**
  - Rambarde OMEP : **4 k€**
  - Rampe skate : **10 k€**
  - City stade : **90 k€**
- Mousserie/Martinoire

\*

Comme toutes les autres communes, notre Ville a dû faire face à la poussée inflationniste de l'énergie et de l'alimentation au second semestre 2022, à celle des décisions gouvernementales sur les dépenses de personnel en 2023-2024, à la hausse des taux d'intérêt (livret A), à l'effondrement des droits de mutation immobilière en 2023 et encore en 2024, et finalement doit assurer en 2025 une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques (avec augmentation de + 3 % des cotisations employeurs CNRACL).

Tout cela a impacté et impacte encore fortement les dépenses et les recettes de la Ville.

Voilà pourquoi, préparer ce budget 2025 n'a pas été facile et qu'il est contraint et serré. Pour autant :

- il n'y a pas de hausse de la fiscalité locale ;
- l'autofinancement est préservé, et l'autonomie financière de la commune progresse ;
- l'endettement continue de se réduire ;
- les moyens de fonctionnement des services, fussent-ils très encadrés, sont assurés ;
- la Ville assure ses engagements et poursuit ses investissements.

**→ C'est le budget le plus raisonnable et le plus solide possible dans le contexte actuel !**

J'ai été saisi de demandes d'intervention :

- du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur le rapport n° 4
- du groupe « Wattrelos, Passionnément » sur le rapport n° 4
- du groupe « Rassemblement National Wattrelos » sur les rapports n<sup>os</sup> 3 et 4

### **Monsieur Eddy GOEDEHAUD**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous savons que le contexte financier de notre ville est compliqué, mais il l'est également pour les Wattrelosiennes et Wattrelosiens. Avec une valeur locative en augmentation de 1.7% et un taux communal maintenu, nos concitoyens subiront une augmentation de la taxe foncière en 2025. Je rappelle que nous avons un des taux de taxe locale le plus élevé du département. L'élargissement de l'assiette fiscale dans notre ville est censé nous permettre de continuer l'effort de réduction profitable à nos habitants. D'autant que vous nous avez annoncé une trésorerie de 7.5 millions d'euros. Nous constatons avec déception que l'objectif fixé à 47.5% de la part communale en fin de mandat spécifié dans vos engagements de campagne ne sera pas atteint. Par conséquent, nous voterons « abstention » pour ce rapport.

Pour le budget, mon intervention sera courte, car rien de nouveau en perspective. En effet, à la lecture de ce budget primitif pour 2025, nous notons encore une augmentation du budget de fonctionnement qui, par voie de conséquence, paralyse toujours le budget d'investissement. En 2021 le budget de fonctionnement était de 52 millions d'euros, en 2025 nous en sommes à 58 millions d'euros et l'investissement stagne !

Des dépenses qui augmentent, certes une grande partie de celles-ci sont exogènes, il y a les charges supplémentaires que nous devons subir sur la masse salariale, mais également celles que nous n'aurions pas dû décaisser d'un coup, si la participation aux écoles sous contrat avait été honorée en son temps (par exemple le contentieux OGE en incluant le changement du mode de calcul des écoles sous contrat). Nous notons également une partie de frais endogènes comme le service garage, le service espaces verts et l'augmentation sur les loyers du chapitre « Gestion du patrimoine » qui passe de 1 050 euros en 2024 à 11 000 euros en 2025. Un autofinancement qui passe de 1.9 millions d'euros à 1.7 millions d'euros. Des recettes qui piétinent comme à l'habitude. Sur les sujets où elles augmentent, elles sont utilisées pour compenser des débits autres que ceux qu'elles devraient équilibrer, je pense notamment aux impositions directes qui passent d'une prévision en 2024 de 20,5 millions d'euros à une prévision en 2025 de 21,8 millions d'euros et pourtant l'effort de réduction du taux communal n'a pas été consenti. Alors que, si cet effort avait été continué en rapport à l'augmentation de la valeur locative pour 2025, cela aurait modéré le poids financier supplémentaire pour nos habitants. Donc, pourquoi ne pas baisser ce taux cette année ?

Nous saluons tout de même l'augmentation de subvention pour les Centres Sociaux, ainsi que la réduction des coûts de travaux en régie des ateliers municipaux. En conclusion, nous voterons « contre » ce budget, car comme déjà évoqué l'année dernière, nous n'avons pas la même vision, nous souhaitons un budget construit pour l'avenir, pour nos concitoyens, avec plus d'investissement en fonds propres et pour d'autres choix politiques que les vôtres.

### **Monsieur Jean-François SOYEZ**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis à un moment clé de la vie communale : le débat et le vote du budget municipal. Préparer un budget n'est jamais une tâche aisée. Pour la majorité municipale, il s'agit d'assurer la poursuite des projets engagés et d'en concrétiser de nouveaux. Pour l'opposition, c'est souvent l'occasion de critiquer les choix réalisés et les montants associés. Généralement, le budget est adopté par la majorité et rejeté ou accueilli par une abstention par l'opposition. Si certains partis politiques exigent de voter systématiquement contre le budget, parfois sans justification, Monsieur CREDIS et moi-même estimons, au contraire, qu'il est indispensable de rester sincères et responsables, en pensant d'abord au bien-être de la population, à l'intérêt de la ville et à ses acteurs sociaux et économiques. Nous devons agir avec lucidité, en tenant compte de la situation réelle de Wattrelos et des moyens à sa disposition pour respecter ses engagements. Nous avons déjà

vu, par le passé, certains projets échouer et coûter très cher à la ville en raison de difficultés financières. Aujourd'hui, la municipalité a su tirer les leçons de ces expériences, et notre devoir est de l'accompagner dans la poursuite de cet effort de redressement entamé depuis plusieurs années.

Le budget 2025 est marqué par la prudence, ce qui se comprend au regard de la conjoncture économique et politique nationale actuelle. Plus encore, il est construit selon les capacités financières réelles de notre ville. Dans ce contexte incertain, nous ne pouvons pas envisager de grands projets coûteux, hormis ceux déjà engagés, qui doivent être menés à leur terme.

Nous devons ainsi limiter les nouveaux investissements et poursuivre les chantiers prioritaires comme celui de la rénovation de l'église Saint-Maclou, dont l'achèvement est prévu l'année prochaine. Il nous faudra également anticiper le financement de la future piscine à la Cité des Sports, un projet rendu possible grâce au soutien de la MEL, sensible aux arguments des élus et des habitants de Wattrelos.

Par ailleurs, il reste essentiel de continuer à soutenir celles et ceux qui en ont véritablement besoin. L'engagement social de notre ville est une fierté, à condition que les aides soient destinées à des personnes en situation réelle de nécessité. Il sera donc nécessaire de contrôler attentivement l'attribution de ces aides et de renforcer l'accompagnement social. Nous devons proposer un suivi personnalisé plus exigeant et étalé dans le temps afin d'aider durablement les bénéficiaires à retrouver un emploi stable et sortir définitivement de la précarité. Cette démarche génère un cercle vertueux : en retrouvant leur autonomie, ces personnes augmentent leur consommation, contribuent fiscalement à la ville et réduisent le besoin global en aides sociales.

Concernant le budget « personnel », il constitue naturellement une part importante des dépenses municipales. Il est donc indispensable de poursuivre la réduction de la masse salariale sans nuire aux agents. Cela passe par une réorganisation réfléchie des services et des missions et par la non-systématisation du remplacement des départs en retraite, une pratique déjà en cours. Le budget qui nous est présenté me semble équilibré et adapté à la réalité financière de Wattrelos. Cependant, nous souhaitons poser une question concernant l'augmentation significative du budget du service juridique, passant de 38 700 euros en 2024 à 255 477,99 euros en 2025. Pourriez-vous nous expliquer précisément cette hausse ?

Enfin, permettez-nous, avec une pointe d'humour, de nous interroger sur le devenir du chien policier, puisque son budget alimentaire est passé de 1 500 euros à zéro.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe « Wattrelos passionnément » votera ce budget prudent et responsable.

### **Monsieur Christophe RICCI**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes tous conscients qu'établir un budget municipal en 2025 n'a rien d'évident. Le contexte politique national est instable, les décisions qui tombent d'en haut sont souvent contradictoires et les collectivités doivent composer avec des contraintes toujours plus lourdes et incertaines. À cela s'ajoute une hausse mécanique de la masse salariale, qui pèse lourdement sur nos finances sans que pour autant nos agents en bénéficient. Cette augmentation, que subissent toutes les communes, est indépendante de notre volonté mais doit pourtant être intégrée dans ce budget, rendant son élaboration davantage complexe.

C'est donc dans ce cadre que nous avons analysé ce budget avec attention, rigueur et objectivité. Et comme toujours, nous votons en notre âme et conscience, avec pragmatisme, avec pour seules questions: ce budget sert-il l'intérêt général de notre ville ? Répond-il aux attentes des Wattrelosiens ?

Notre groupe ne se complait pas dans une posture systématique. La preuve : Nous avons voté "pour" le premier budget du mandat, par solidarité en pleine crise de la Covid. Nous avons voté "contre" les suivants, car nos remarques étaient balayées sans réel débat. Nous nous sommes abstenus l'an dernier, car nous avons constaté une écoute plus attentive et une discussion plus constructive en commissions et en dehors.

Cette année, nous constatons certaines avancées : un dialogue plus ouvert qui a permis de réelles discussions sur plusieurs sujets. J'ai également été sollicité par certains services sur des dossiers spécifiques, ce qui atteste d'une volonté d'écoute et une prise en compte plus concrète des réalités de terrain. Un effort pour contenir les coûts malgré les contraintes imposées de l'extérieur. Un soutien accru aux associations, notamment à vocation sociale, qui jouent un rôle essentiel auprès des Wattrelosiens les plus fragiles. Une rationalisation des dépenses, avec une baisse des travaux en régie de 200 000 €. Mais ce budget répond-il pleinement aux attentes ?

Il nous paraît important de formuler encore quelques propositions : Il conviendrait d'ajuster davantage la gestion des espaces verts. Alors que nous constatons une augmentation significative du recours aux entreprises privées, les effectifs doivent être ajustés en conséquence. Aujourd'hui, nous supportons un double coût : d'un côté, un nombre d'agents municipaux toujours conséquent et de l'autre, des prestations privées qui augmentent chaque année. Nous demandons donc une adaptation des effectifs, en cohérence avec la hausse des prestations externes, afin d'assurer une gestion plus efficace. J'ai bien noté la baisse des effectifs prévue en 2025 qui semble aller dans le sens de nos recommandations, même si cette baisse annoncée paraît encore trop timide pour être bénéfique pour nos finances.

Un autre point concerne l'externalisation du service garage (recours à la prestation extérieure), dont l'organisation reste spécifique. Nous avons demandé un appel d'offres pour obtenir des prix maîtrisés à l'avance, plutôt que de subir des coûts imprévus. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'un contrôle structuré des véhicules municipaux : suivi des entretiens, contrôle des devis, et encadrement précis de leur utilisation. Nous avons bien noté que certaines de ces mesures sont en train d'être mises en place. C'est là une bonne chose !

Les Wattlelosiens expriment également des attentes fortes en matière de sécurité et de cadre de vie, des attentes légitimes sur plusieurs points du quotidien : la lutte contre les vols et les dégradations, qui doivent faire l'objet d'une attention continue et des moyens supplémentaires sont donc nécessaires ; les voitures ventouses, qui nécessitent des actions plus systématiques pour libérer l'espace public ; l'entretien et la propreté des espaces partagés, pour garantir un cadre de vie agréable pour tous. Ces sujets doivent rester une priorité, et nous serons attentifs aux mesures mises en œuvre pour y répondre efficacement. 42 000 € pour des micro-forêts... La priorité est certes louable, mais n'avons-nous pas aujourd'hui des urgences autrement plus prioritaires ? Il nous semble que d'autres sujets concrets mériteraient davantage d'attention budgétaire... Nous ne contestons pas le fait que ce projet bénéficie de 30 000 € de subventions et de mécénat, mais 12 000 € restent financés par la ville. Cette somme n'aurait-elle pas pu bénéficier à nos commerces locaux, à nos marchés qui souffrent et ont besoin de soutien ? Pour conclure, j'ajouterais que, bien sûr, nous aimerions tout réaliser en interne, car c'est là l'identité-même de Wattlelos.

Bien sûr, Wattlelos est une ville de caractère, avec une histoire forte et des habitants attachés à leur ville, qui attendent des actions concrètes pour améliorer leur quotidien. Et oui ! Il reste encore beaucoup de choses à améliorer : la sécurité, les problèmes de stationnement ou encore la qualité des espaces publics. Nous devons avancer sur ces sujets, et nous resterons force de propositions pour que Wattlelos agisse concrètement pour ses citoyens. Nous avons toujours affirmé que réduire la dette était nécessaire, mais nous avons aussi toujours précisé qu'elle ne devait pas devenir une obsession. Ce qui prime, c'est l'augmentation de l'autofinancement, car c'est cela qui permettra de réaliser les investissements essentiels sans recourir systématiquement à l'emprunt. Sur ce point, nous attendons encore des efforts supplémentaires.

Alors, quel sera notre vote ? Nous avons pesé le pour et le contre. Nous avons examiné les avancées et les points de vigilance. Nous avons échangé, argumenté, et surtout, nous avons écouté les Wattlelosiens. Nous aurions pu nous abstenir comme l'an dernier : une position d'attente confortable, mais ça ne correspond pas à notre ADN. Nous aurions pu voter contre, comme nous l'avons déjà fait : après tout, nous sommes l'opposition et une opposition s'oppose... Mais aujourd'hui, nous faisons le choix de soutenir ce budget. Notre vote n'est pas un chèque en blanc. Nous resterons exigeants, vigilants et déterminés et nous continuerons à proposer, alerter et agir. Notre engagement ne s'arrête pas à un vote : nous serons là, aujourd'hui comme demain, pour porter des actions concrètes et faire avancer Wattlelos, en recherchant toujours les meilleures options pour être efficaces. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Bien merci. Si j'ai bien compris ce budget devrait être adopté. C'est déjà une partie importante de la conclusion de cette séance. Alors, quelques précisions très rapides. Parce que je sais qu'un exposé est toujours un peu long, j'imagine pour tous ceux qui nous écoutent, je vais essayer d'alléger la réponse.

Pour répondre d'abord à Monsieur SOYEZ, sincères et responsables, nous le sommes aussi et je vous remercie de ces qualificatifs. Pour répondre à votre questionnement surtout sur l'évolution des crédits du service juridique, je rappelle deux choses : la première, dans cette évolution, il y a d'abord le contentieux OGEC, je l'ai dit tout à l'heure dans mon exposé, il y a 209 000 € qui relèvent donc du solde du contentieux

OGEC, qui a été réglé au cours des premières semaines de l'année 2025 et qui évidemment doit figurer au budget ; la deuxième chose ce sont les crédits permettant d'assurer le paiement du loyer de la nouvelle association « Wattrelos Découvertes » qui pourrait déménager dans un nouveau local. On en a déjà parlé, dès lors que LMH aura bien voulu assurer ses travaux et pour autant, je le précise, que l'Architecte des Bâtiments de France aura donné son accord pour ceux-ci. Je suis incapable de dire évidemment quelle en est l'échéance. Mais gouverner, c'est prévoir, a fortiori justement si nous prenons possession d'un nouveau local, encore faut-il pouvoir en payer les loyers. Il faut donc inscrire les crédits sinon le budget serait insincère ; donc vous connaissez maintenant la raison de l'évolution de cette ligne du Service juridique. Je vous parle de mémoire, les chiffres précis figurent, me semble-t-il, dans les documents. Je n'ai donc pas besoin d'être plus long et je vous remercie d'avoir souligné également le rôle essentiel que nous voulons jouer dans l'action sociale. L'aide sociale, le symbole tout à l'heure de la désignation du nouvel Adjoint en est un. Mais je vous rappelle aussi, et vous le savez parce que vous l'avez voté et nous avez soutenu ardemment sur ce point, le territoire zéro non recours que nous mettons en œuvre. C'est difficile d'ailleurs d'aller chez les gens, d'aller les chercher pour leur dire : « Vous avez droit à ces aides-là ». C'est un travail important, qui va s'accélérer ; ça doit être d'ailleurs une accélération forte au cours de l'exercice 2025, dans notre accord avec l'État. Je sais que Benjamin CAILLIÈRE et son équipe veilleront à pouvoir le mettre en œuvre. Donc voilà, je pense avoir répondu à nombre de vos interrogations.

Monsieur RICCI, j'ai envie de tout reprendre, mais bon, c'est votre conclusion qui m'intéresse quand même. Simplement vous dites : « très exigeants et déterminés » croyez bien, que nous le sommes aussi. Je le suis tout autant et comme vous, nous sommes là et nous serons là aussi dans l'année qui vient. J'espère même l'être encore au-delà d'ailleurs, pour pouvoir assurer la continuité de ces stratégies. Je l'ai dit, nous suivons une stratégie. La différence d'une stratégie et d'une gestion au jour le jour, c'est que l'une justement s'inscrit dans la durée et l'autre, elle fait du stop and go, elle est variable. Vous pourrez nous rendre cette justice que depuis les 10 premières années des mandats que j'ai eu à conduire, oui il y a eu un effort important d'investissements, de rénovation, pour rentrer dans un certain nombre de politiques, qui a utilisé le levier de l'endettement. La deuxième partie des mandats que j'ai conduits depuis 2010 puis 2011, ça a été la réduction du stock de dette, de l'endettement, non pas par principe, je n'ai pas la sacrosainte religion de l'abaissement de la dette mais simplement parce que réduire la dette, ça veut dire alléger la charge des remboursements des intérêts - je l'ai montré d'ailleurs tout à l'heure - et si on consacre moins d'intérêts à payer nos banquiers, on dégage un peu plus de ressources pour faire autre chose et notamment financer nos investissements, financer nos besoins. C'est la stratégie que nous suivons encore une fois, ce n'est pas une stratégie dogmatique, c'est une stratégie d'efficacité et de pure réflexion économique. Parce que notre boulot d'élu, c'est de rendre des services à la population et pas d'enrichir des banquiers bien entendu.

La micro-forêt, bon vous m'aviez dit que vous alliez le dire, vous l'avez dit, très bien ! Mais 12 000 € au total, je rappelle quand même effectivement les soutiens, les subventions, dans un budget de 58 millions, ça ne fait quand même pas trop tâche, vous me l'accorderez. S'agissant des réductions des effectifs, vous dites : « il faut continuer d'ajuster les effectifs d'espaces verts ». Il y a 10 postes en moins dans les espaces verts depuis 2023. 10, c'est quand même pas mal dans une ville qui a, avec ses 1 360 hectares, un défi collectif à la gestion des espaces publics. C'est d'autant plus vrai que vous dites que l'on a pris des prestataires extérieurs pour un certain nombre de prestations - je les ai citées tout à l'heure - mais on n'a pas diminué d'autant les effectifs parce que, dans le même temps, le champ de notre activité s'est élargi. On a eu des acteurs qui se sont désengagés, pour des raisons juridiques, je pense à la ZAC du BECK en particulier, que l'on a récupérée, je pense à l'allée Georges Buffon parce que la concession est terminée et le concessionnaire s'est tourné vers la ville pour prendre en charge. On a eu également des reprises de secteur, je les avais notés, la rue de Mohács, de Kothen, là aussi une rétrocession de fin de la concession. On a eu aussi des reprises au Touquet. Bref on a eu un élargissement du champ d'action qui fait que l'on peut se dégarnir un peu et on l'a fait mais on ne peut pas se dégarnir trop vite, parce que dans le même temps, on a aussi ces autres prestations à mettre en œuvre. Quand je vois le plaisir aussi de nos concitoyens, notamment ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, qu'ils peuvent prendre à se balader dans le parc urbain : on sait que ce parc est un joyau mais c'est un joyau coûteux qu'il nous faut aussi entretenir.

Et vous, comme moi, je pense, nous n'apprécions pas lorsque l'on nous dit : « Ah ça n'a pas été tondu là, ça n'a pas été coupé là, c'est dégradé là ». C'est un exercice difficile. Comme d'ailleurs sur les cimetières parce que je ne cesse et Monsieur Henri GADAUT à mes côtés aussi, de maintenir la pression sur les prestataires extérieurs. C'est bien d'avoir des prestataires extérieurs, encore faut-il que la qualité soit aussi au rendez-vous !

Et nous sommes tenus par le code des Marchés Publics. Mais il y a des améliorations sur lesquelles, là aussi, on doit toujours faire preuve d'exigence et de détermination, n'est-ce pas Monsieur GADAUT ? Je n'ai pas besoin d'être plus long sur votre exposé parce que je crois avoir répondu à l'essentiel de ce que vous avez mis en avant.

Ça va être plus difficile de vous répondre Monsieur GOEDEHAUD parce que franchement je ne comprends pas toujours tout ce que vous dites. Je pourrais reprendre dans le détail, je meurs d'envie de réécouter tout ce que vous avez dit, de prendre point par point, mais à un moment vous nous dites : « on n'a pas la même vision, on n'a pas la même stratégie ». Un jour, il faudra peut-être quand même que vous m'expliquiez, c'est quoi votre vision ? C'est quoi votre stratégie ? Parce qu'il y a d'autres élus ici, qui, comme moi, participent à la commission des finances, comme moi, participent, comme nous tous, au Conseil Municipal et de Conseils en Conseils, de commissions des finances, en commissions des finances, je n'entends rien de ce qui est votre stratégie. Le seul élément de stratégie, vous nous dites : « il faudrait plus d'investissement ». Le ciel vous entende ! Nous en rêvons tous. Mais on retombe sur ce que je viens de dire il y a un instant. Pour faire des investissements, il faut avoir des ressources ; pour avoir des ressources il n'y a que deux manières : soit on lève des impôts supplémentaires, soit on s'endette. Alors c'est vrai que du côté du Rassemblement National, vous avez des exemples et même des exemples extraordinaires. J'ai lu pendant mes vacances, les quelques vacances que j'ai pu prendre l'été dernier, un ouvrage dont je vous recommande vraiment la lecture. D'ailleurs, tout le monde pourrait le lire, ça s'appelle « Les Rapaces ». Je crois qu'on en parle beaucoup dans votre parti. Il est vrai que c'est un ouvrage qui sert aujourd'hui de soutien au Parquet National Financier pour mettre en cause la gestion de celui qui assure les fonctions de Maire de Fréjus et sa majorité, le même qui exerce des fonctions éminentes au sein du Rassemblement National. J'ai eu la curiosité de me faire sortir l'état des comptes de la ville de Fréjus, vous me direz quand même comparer Wattrelos à Fréjus, il exagère Dominique BAERT ! Oui mais Dominique BAERT, il aime la finance, et il aime la réalité. Il aime bien, quand on parle de quelque chose, et qu'on fait des affirmations, qu'on s'adosse à une réalité. Parce que sinon le discours politique est insincère et donc on ment aux gens ! Fréjus c'est 56 000 habitants, Wattrelos c'est à peu près 42 000 habitants, le rapport entre les habitants de Fréjus et ceux de Wattrelos est donc de 36 % d'habitants en plus à Fréjus qu'à Wattrelos. Ah oui, sauf que la dette de Wattrelos sera de 52,9 millions d'euros et que la dette de Fréjus elle est de 151,7 millions d'euros. C'est-à-dire, quel est le rapport entre la dette de Fréjus et celle de Wattrelos ? Il est de 190 % de plus ! 151 millions là-bas, 52 millions ici, pour à peine 36 % d'habitants en plus. 2680 € par habitant à Fréjus, dans la ville du numéro 3 du Rassemblement National, 1 288 € - ça figure dans le BP- par habitant à Wattrelos ! Vous le voyez, c'est plus que largement le double ! Vous dites après : « oui mais donc faut faire les investissements ». Si j'ai bien compris votre méthode, ce sera d'utiliser le levier de l'endettement. Mais les banquiers, quand vous allez les voir pour vous endetter, ils vous demandent quoi ? Ils vous demandent de la crédibilité et est-ce que vous avez la capacité à soutenir cet endettement supplémentaire que vous allez leur demander (ça s'appelle la « soutenabilité ») ? Parce qu'ils vont vous demander de rembourser les nouveaux emprunts que vous allez faire. Mais pour les rembourser, il faut dégager un autofinancement et pour dégager un autofinancement, il n'y a pas 36 méthodes. Encore une fois, soit vous coupez drastiquement dans les dépenses, soit vous augmentez les impôts. Il n'y a pas 36 méthodes. Quand, vous essayez de faire croire, c'est quand même un vil mensonge, que les impôts augmentent parce que les valeurs locatives c'est 1,7 % de plus ! L'année dernière, l'année d'avant, l'année encore avant et en 2020, je ne vous ai pas entendu venir nous féliciter du fait qu'alors que les valeurs locatives augmentaient, nous baissions le taux ! On a baissé le taux pourquoi ? Pour que l'augmentation des valeurs locatives soit moins importante évidemment pour le contribuable. +1,7 % d'augmentation des valeurs locatives, c'est la loi qui les fixe. Quand l'inflation a été de 2 % l'année dernière, logiquement les revenus, logiquement encore une fois, ont évolué de 2 % poussés par l'inflation. Mais, vous savez bien que la revalorisation des valeurs locatives, c'est aussi la contrepartie de l'enrichissement « patrimonial », je ne vais pas revenir sur ce débat-là. Simplement vous faire toucher du doigt que quand vous nous reprochez quelque chose, précisez les choses. Affirmez votre stratégie, moi je ne la connais pas ! Votre stratégie, elle met la ville dans le mur. C'est une stratégie à la Fréjus, c'est une stratégie qui vaudrait à notre ville, si vous étiez à la gestion, la banqueroute, l'incapacité à pouvoir obtenir auprès des partenaires bancaires les prêts que vous souhaiteriez parce que vous ne seriez pas capable d'assurer l'autofinancement qui permettrait le remboursement de ces prêts. Notre gestion est complètement différente, elle est solide, elle est difficile, elle est contrainte. Monsieur RICCI l'a dit tout à l'heure, il aimerait bien faire plus, j'ai dit aussi tout à l'heure que notre majorité aimerait faire plus sur l'entretien du patrimoine, on voudrait faire plus et aller plus vite, on ne peut pas. Parce que nous essayons justement de garder une mesure dans des comptes sincères, équilibrés, qui n'obèrent pas l'avenir, qui confortent notre situation financière et qui

permettent justement de financer les investissements qui nous sont nécessaires. Voilà ce que je voulais dire sans faire de démonstration supplémentaire. Mais achetez le bouquin franchement ! Je vous jure, achetez le bouquin, je viens d'en faire une pub d'enfer. Et puis, vous verrez, je pense, si vous avez une analyse sincère des choses, vous vous direz raisonnablement, franchement, la stratégie dans laquelle on veut essayer de vous emmener dans le parti auquel vous appartenez, c'est une stratégie de folie, de banqueroute et d'échec assuré pour l'avenir.

Nous, nous maintenons notre bilan. Ce budget, je l'ai dit, c'est le plus raisonnable, c'est le plus solide que je pouvais vous présenter.

Puisque j'en termine là mes réponses, je vais donc mettre aux voix méthodiquement les différentes délibérations. Nous allons d'abord procéder au vote des taux car pour pouvoir faire des dépenses, il faut avoir des recettes, et donc avoir voté les taux de fiscalité. Nous maintenons les taux de fiscalité, nous ne les augmentons pas, vous verrez dans les budgets qui vont venir les augmentations qui se produiront dans un certain nombre de communes, ce n'est pas le cas ici. C'est très difficile, il aurait peut-être été plus facile de se dégager une marge de manœuvre, ce n'est pas notre cas. Mais en même temps, on n'est pas non plus dans l'illusion, les baisser ce n'était pas raisonnable davantage. Nous maintenons donc les taux, c'est un bon choix et c'est celui que nous vous proposons.

Vote sur le rapport n° 3 (taux)

*03 - Budget Communal – Fixation des taux de fiscalité locale exercice 2025*

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2/43	VOIX (M. Eddy GOEDEHAUD, Mme Marjorie FARACI)

A l'intérieur du budget, nous allons dissocier le vote des subventions aux associations au sein desquels des élus sont administrateurs ou nous ont fait connaître leur participation à titre privé afin d'éviter tout risque de qualification de prise illégale d'intérêts. Pour rappel, depuis la loi 3DS du 22 juin 2022, le déport des élus siégeant au sein d'un établissement public n'est plus nécessaire (CCAS, Caisse des écoles)

Nous allons procéder au vote global des subventions proposées par l'Administration Municipale sachant que ne participeront pas au vote :

**Pour les Centres Sociaux**

Madame Annie CHANTRIE

Monsieur Messaoud CHAYANI

**Pour l'association « Acti'Jeunes »**

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Laura DELPLANQUE

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Monsieur Steven MARROUKI

Madame Basma HAMMAMI-BELAID

**Pour l'association « Avenir Jeunesse – Mission Locale »**

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Océane LÉVÊQUE

Monsieur Veysal KIRAZ

Monsieur Benjamin CAILLIERET

Madame Laureen LEMOINE

**Pour l'OMEP**

Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

Madame Océane LÉVÊQUE

Madame Lina DJAFER-CHERIF

Monsieur Jacques DELFOSSE

Madame Palma BONTE

**Pour l'Office du Tourisme et Watrelos Découvertes**

Monsieur Guy-Noël LEMAY  
Monsieur Steeve DE MATOS  
Madame Martine LEBLANC

Madame Béatrice DUJARDIN  
Monsieur Sébastien FITAMANT

**Pour le Comité des Œuvres Sociales**

Madame Myriam DE SMEDT

**Pour le Damier club de Watrelos**

Monsieur Gilbert CHARLES

**Pour le Musée des Arts et Traditions**

Monsieur Gilbert CHARLES

**Pour le SIAVIC**

Monsieur Henri GADAUT

**Pour l'Union Musicale watrelosienne**

Madame Laureen LEMOINE

**Pour les Amis de la Lainière et du Textile**

Madame Martine LEBLANC

**Pour la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature (ex Syndicat des Pêcheurs)**

Monsieur Michel DEBAETS

**Pour l'Amicale laïque du Centre**

Monsieur Gilbert CHARLES

04 - *Budget Communal*

**VOTE SUR LES SUBVENTIONS**

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

***SAUF***

***Ne participent pas au vote :***

**Pour les Centres Sociaux**

*Mme Annie CHANTRIE*

*M. Messaoud CHAYANI*

POUR	:	41/41	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX



**Pour le SIAVIC**

*M. Henri GADAUT*

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

**Pour l'Union Musicale watrelosienne**

*Mme Laureen LEMOINE*

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

**Pour les Amis de la Lainière et du Textile**

*Mme Martine LEBLANC*

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

**Pour la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature (ex Syndicat des Pêcheurs)**

*M. Michel DEBAETS*

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

**Pour l'Amicale laïque du Centre**

*M. Gilbert CHARLES*

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

**VOTE SUR LE BUDGET**

POUR	: 41/43	VOIX
CONTRE	: 2/43	VOIX (M. Eddy GOEDEHAUD, Mme Marjorie FARACI)
ABSTENTION	: /	VOIX

Je vous remercie mes chers collègues, non pas de votre confiance, mais de votre compréhension dans cette situation qui est très difficile. Je pense qu'avec ce que nous vous proposons et ce que nous proposons à la ville, nous faisons quelque chose qui permet d'envisager par le haut cette année 2025 décidément bien difficile.

➤ **Présentation des rapports n<sup>os</sup> 5 à 7**

**RAPPORT N°5- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION AVEC  
L'OFFICE MUNICIPAL DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

**RAPPORT N°6- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AVENIR JEUNESSE MISSION LOCALE WATTRELOS LEERS**

**RAPPORT N°7- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL**

Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors qu'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Pour le rapport n° 5 : Monsieur DUMOULIN, signataire de la Convention pour l'Office Municipal de l'Éducation Permanente, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n°6, Monsieur MEKKI, signataire de la Convention pour l'association Avenir Jeunesse, ne prendra pas part au vote

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports n° 5 à 7

05 - *Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal de l'Éducation Permanente*  
*Ne prend pas part au vote M. Jean-Philippe DUMOULIN*

POUR :	42/42	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

06 - *Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Wattrelos Leers*  
*Ne prend pas part au vote M. Tarik MEKKI*

POUR :	42/42	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

07 - *Conclusion d'avenant à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

➤ **Présentation des rapports n° 8 à 11**

**RAPPORT N°8- COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

Il s'agit de prendre acte de la nouvelle composition de la Commission Finances, Economie et Administration Générale suite à la démission de Messieurs Karl MONRABAL et Brice WETE-MATOUBA du Conseil Municipal, en les remplaçant respectivement par Monsieur Sofiane MAAZI et Madame Isabelle DESTREBECQ.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

08 - *Commissions Municipales – Désignation des membres – Délibération modificative*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

**RAPPORT N°9- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS -  
MODIFICATION**

Il s'agit de prendre acte de la nouvelle composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à la démission de Monsieur Karl MONRABAL, en le remplaçant par Madame Myriam DE SMEDT.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention du groupe « Rassemblement National Wattrelos ».

Monsieur GOEDEHAUD, je vous passe la parole.

**Monsieur Eddy GOEDEHAUD**

Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, mon intervention est un peu modifiée du coup parce que je pensais que nous aurions voté pour un nouvel adjoint au développement économique en remplacement de Monsieur MONRABAL, apparemment Monsieur CAILLIERET conserve sa délégation.

**Monsieur le Maire**

Oui, je vous le confirme. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas apparemment, c'est sûr !

**Monsieur Eddy GOEDEHAUD**

D'accord donc on est sans adjoint au dynamisme économique pour la ville depuis février, depuis la démission de Monsieur MONRABAL ?

**Monsieur le Maire**

Non mais vous voulez toujours tout à l'avance vous ! Monsieur GOEDEHAUD nous a fait savoir aujourd'hui qu'il souhaitait savoir pour quel adjoint nous allions devoir voter. Donc, le fait que vous n'avez pas eu d'adjoint au Développement Économique nommé, vous gêne ? Mais ça ne dépend que de la répartition des délégations qui donc dépend de moi. Je vous ai dit que je prendrai, dans les jours qui viennent, un nouvel arrêté concernant un nouveau Conseiller Délégué et je réviserai aussi un certain nombre de délégations. Il y aura donc un adjoint au Développement Économique.

*En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret.*

**VOTE**

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Vote sur le rapport n° 9

09 - *Commission Consultative des Services Public Locaux – Désignation des représentants – Modification*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

**RAPPORT N°10- REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUX  
CONSEILS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET  
PRÉÉLÉMENTAIRES - GROUPE SCOLAIRE CONDORCET.**

Il s'agit de prendre acte de la modification des représentants de la ville pour le Groupe Scolaire CONDORCET suite à la démission de Monsieur Brice WETE-MATOUBA, en le remplaçant par Monsieur Sofiane MAAZI.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret.

**VOTE**

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Vote sur le rapport n° 10

10 - *Représentation du Conseil Municipal aux Conseils des écoles élémentaires et préélémentaires – Groupe scolaire Condorcet*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

**RAPPORT N°11- ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT -  
MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS - COLLÈGE  
NADAUD.**

Il s'agit de prendre acte de la modification des représentants de la ville pour le Collège NADAUD suite à la démission de Monsieur Brice WETE-MATOUBA, en le remplaçant par Monsieur Sofiane MAAZI.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

## VOTE

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Vote sur le rapport n° 11

11 - *Établissements publics locaux d'enseignement – Modification des représentants – Collège Nadaud*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

### **Rapports n° 12 à 17 : Madame Myriam DE SMEDT**

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

- RAPPORT N°12- PERSONNEL MUNICIPAL - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ**
- RAPPORT N°13- PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**
- RAPPORT N°14- POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2025 - PHASE 1 - VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS**
- RAPPORT N°15- VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) / BONUS TERRITOIRES - ACOMPTE 2025**
- RAPPORT N°16- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE WATTRELOS**
- RAPPORT N°17- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ACTI'JEUNES**

Délibération N°12 : Suite à des départs en retraite ou mutations, nous avons dans nos services des postes vacants et nous n'avons pas toujours de candidatures de fonctionnaires. Cette délibération a pour objet de nous permettre sur ces postes d'avoir recours à des contrats à durée déterminée.

Délibération N°13 : Suite aux mouvements intervenus dans nos effectifs, départs, retraites, recrutements, et aux avancements de grade et promotions internes, il convient de modifier le tableau des effectifs par la création et la suppression de postes pour être au plus près de la réalité. C'est l'objet de cette délibération.

Délibération 14 : Une délibération, qui concerne la Politique de la Ville. Comme chaque année, je vous propose de valider la programmation du Contrat de Ville et des Solidarités Wattrelosien. Pour rappel, la programmation du Contrat de ville va acter la stratégie mise en place par la Ville, ses partenaires institutionnels (Education Nationale, France Travail ...) et ses partenaires associatifs (Centres sociaux, Acti'Jeunes, Ajir.com, Horizon9,...) avec nos partenaires financiers (l'État, la MEL, le Département, la CAF ...) afin de réduire les inégalités entre les territoires. Toutes les institutions se mobilisent pour appuyer les politiques menées sur les territoires les plus fragilisés. Cela passe par une politique humaine à travers des dispositifs destinés à avoir un impact réel sur le quotidien des habitants de quartiers. Ce Contrat de ville et des solidarités 2024 – 2030 baptisé « Engagements quartiers 2030 » est piloté par la MEL. A Wattrelos, nous portons au quotidien une politique inclusive, de solidarité, en témoignent les bourses d'enseignement supérieur, les aménagements pour l'accessibilité, l'accompagnement des écoles, les dispositifs scolaires de classes d'accueil d'enfants en situation de handicap, les foyers autonomie pour nos aînés... Nous faisons beaucoup et pourtant il y a encore des manques, d'où l'importance de ce contrat de ville qui va permettre un accompagnement plus soutenu sur les quartiers les plus fragilisés. Nous avons déterminé 4 grands axes prioritaires : la réussite Educative et scolaire, la lutte contre l'isolement et la grande précarité, l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle et le vivre ensemble et l'engagement citoyen. La programmation 2025 s'inscrit dans ces 4 enjeux. Ce sont 41 projets déposés. Ils sont principalement axés cette année sur 3 thèmes importants : la réussite éducative bien sûr, toujours sacralisée par notre municipalité. Un programme de réussite éducative, dès l'âge de 2 ans jusque bien au-delà de 16 ans, avec un soutien renforcé pour accompagner tout au long de leur scolarité, le parcours des plus jeunes, avec cette année une nouvelle action portée par le collège Néruda pour accompagner l'arrivée dans les classes de jeunes collégiens en rupture avec l'école ; Un axe fort emploi / insertion avec 3 nouvelles actions, une, pour aller chercher les jeunes non suivis et lever des freins à l'emploi et la formation et 2 actions tournées vers la recherche d'emploi pour les publics plus fragilisés, et surtout un accompagnement individualisé. Nous avons également une action avec la BGE (Boutique de gestion Espace) pour de la création d'entreprises ou encore Face MEL pour la promotion de l'égalité Hommes/Femmes dans les métiers ; et un troisième axe fort qui concerne le Sport et la Santé. Le Sport comme levier d'insertion sociale et des ateliers Prévention Santé spécifiques pour les publics des quartiers prioritaires. Une belle programmation donc encore cette année.

Cette année à la différence des années précédentes, je vais procéder en 2 temps. Malgré le contexte financier incertain de début d'année, il nous est apparu quand même nécessaire de traiter un certain nombre de dossiers dès le début d'année notamment ceux liés au rythme scolaire et ne pas attendre juin / juillet. Je vous présente donc aujourd'hui la phase 1 de cette programmation qui concerne 23 actions communales et intercommunales sur les 41 actions de cette programmation pour un montant de 173 962 € de crédits spécifiques Ville. Je reviendrai vers vous au prochain conseil, en juin quand les éléments financiers seront stabilisés.

Délibération N°15 : Il s'agit d'une délibération traditionnelle pour permettre le versement de l'acompte de la participation financière de la Ville dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui nous lie avec la Caisse d'Allocation Familiales aux deux associations : Acti'Jeunes et les Centres Sociaux.

Délibération 16 et 17 : Ces deux délibérations concernent les conclusions d'avenant pour le versement des subventions des 2 associations Centres sociaux et Acti'Jeunes.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Pour le rapport n°16, je précise que Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote

Vote sur les rapports.

12 - *Personnel Municipal - Autorisation de recrutement d'un contractuel sur un emploi permanent sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la fonction publique lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

13 - *Personnel Municipal – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression de postes*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

14 - *Politique de la Ville – Programmation 2025 – Phase 1 – Volet Wattrelosien du contrat de ville et des solidarités*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

15 - *Versement de la participation financière de la ville aux associations – Convention Territoriale Globale (CTG) / bonus territoires – Acompte 2025*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

16 - *Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association des centres sociaux de Wattrelos  
Ne prend pas part au vote M. Messaoud CHAYANI*

POUR :	42/42	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

17 - *Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Acti'Jeunes*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

### **Rapport n° 18 : Monsieur Henri GADAUT**

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT, Adjoint au Maire

### **RAPPORT N°18- ORGANISATION DES OBSÈQUES DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES - CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES**

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une délibération qui passe tous les 3 ans. Il s'agit de l'organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes. La convention permet la prise en charge des obsèques par une entreprise de pompes funèbres. Je remercie les services qui ont fait un sourcing et qui

ont contacté 14 entreprises de pompes funèbres. Cinq ont répondu et nous vous proposons de retenir l'entreprise de pompes funèbres « COLLET » qui était déjà en place et qui financièrement a proposé les offres les moins disantes. Cette délibération en commission n'a pas apporté de questions, ni de modifications.

Je profite, car tout à l'heure, Monsieur le Maire vous avez parlé du fonctionnement des cimetières. Pour votre information, cette semaine a eu lieu un COPIL avec la MEL sur la gestion du cimetière communautaire. La MEL reconnaît la qualité des relations avec le personnel du bureau des cimetières, la qualité du suivi de nos services des espaces verts, justement dans le suivi de l'entreprise prestataire qui travaille sur leur cimetière et également la qualité de la maintenance effectuée par nos agents municipaux.

### **Monsieur le Maire**

Une délibération importante et je me félicite que cette année, plusieurs entreprises de pompes funèbres se soient manifestées. Je me souviens que, le temps n'est pas si lointain où à peine une seule voulait bien porter intérêt à ce que l'on appelle les obsèques des indigents. Je me souviens de la majorité de l'époque qui avait élevé une protestation et nous tenons ici à cette délibération. Donc, est-ce qu'enfin le monde deviendrait meilleur ? Je ne sais pas, en tout cas, cette délibération me paraît essentielle et je sais gré à l'entreprise prestataire des efforts qu'elle fait pour que chacun puisse avoir des obsèques dignes de l'homme ou de la femme qu'il était.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

18 - *Organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes – Convention de prise en charge par une entreprise de pompes funèbres*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

### **Rapport n° 19 : Monsieur Gilbert CHARLES**

Rapporteur : Monsieur Gilbert CHARLES, Adjoint au Maire

#### **RAPPORT N°19- CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL - PROJET FABRIQUE À MUSIQUE SACEM X ORCHESTRE À L'ECOLE**

Les élèves de l'orchestre à l'école Albert Camus se produiront sur la scène du Centre Socio-Éducatif le jeudi 26 juin à 19h avec l'artiste Daphné SWAN en partenariat avec l'Aéronef de Lille. De ce fait, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, d'approuver l'adhésion de la commune à l'association Orchestre à l'école, de verser la somme de 100 € au titre d'adhésion à l'association Orchestre à l'école.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

19 - *Conservatoire à rayonnement Communal – Projet Fabrique à musique SACEM x orchestre à l'école*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

**Rapport n° 20 : Madame Myriam LESTIENNE**

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE, Adjointe au Maire

**RAPPORT N°20- FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGETIQUE ET  
BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL –  
ATTRIBUTION D’UN FONDS DE CONCOURS POUR LA  
RÉALISATION D’AUDITS ÉNERGETIQUES DE 16  
BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Suite à la sollicitation de fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour les audits énergétiques de 16 bâtiments communaux dans le cadre du dispositif éco-énergie tertiaire, la MEL a décidé d'octroyer une aide financière d'un montant maximum de 12 540 €. Il vous est donc proposé d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

20 - *Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'audits énergétiques de 16 bâtiments communaux*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

**Rapport n° 21 : Madame Sylvie ZAIDI**

Rapporteuse : Madame Sylvie ZAIDI, Adjointe au Maire

**RAPPORT N°21- ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - MISE A  
JOUR DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR ET PARTICIPATIONS  
DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

L'objet de ce projet de délibération est de simplifier la documentation de la régie, de clarifier les modalités d'inscription et de paiement pour les familles et de consolider les modalités de fonctionnement des différents accueils sans modifier les tarifications établies. En effet, la multiplication des sources délibérées, nuit à la lisibilité des dispositifs en cours. Cet éclatement peut-être source d'incompréhension et d'erreur administrative pour le suivi des dossiers. En outre, la consolidation d'un règlement unique à tous les accueils ainsi que la mise en perspective des modalités d'inscription et de facturation favoriseront la compréhension des familles.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

21 - *Accueils périscolaires et extrascolaires - Mise à jour du règlement intérieur et participations des familles aux frais de fonctionnement*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

## Rapports n°22 à 24 : Monsieur Jacques DELFOSSE

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE, Conseiller Municipal Délégué

**RAPPORT N°22- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'OFFICE MUNICIPAL  
DES SPORTS ET LE COW HANDBALL**

**RAPPORT N°23- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'OFFICE MUNICIPAL  
DES SPORTS ET L'UNION SPORTIVE WATTRELOSIENNE  
FOOTBALL**

**RAPPORT N°24- CONCLUSION D'AVENANT À LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE MUNICIPAL  
DES SPORTS**

Conformément à la loi du 12 avril 2000, toute subvention de fonctionnement attribuée à une association et dépassant le seuil de 23 000 € nécessite la signature d'un avenant à la convention liant la ville à ladite association. Dans le cadre du budget primitif 2025, il est prévu d'attribuer des subventions aux associations suivantes : le COW Hand 30 700 €, l'USW 24 500 € et l'OMS 44 500 €. L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions pour permettre le versement des subventions.

### Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports

22 - *Conclusion d'avenant à la convention de partenariat entre la Ville, l'Office Municipal des Sports et le COW Handball*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

23 - *Conclusion d'avenant à la convention de partenariat entre la Ville, l'Office Municipal des Sports et l'Union Sportive Wattrelosienne Football*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

24 - *Conclusion d'avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Office Municipal des Sports*

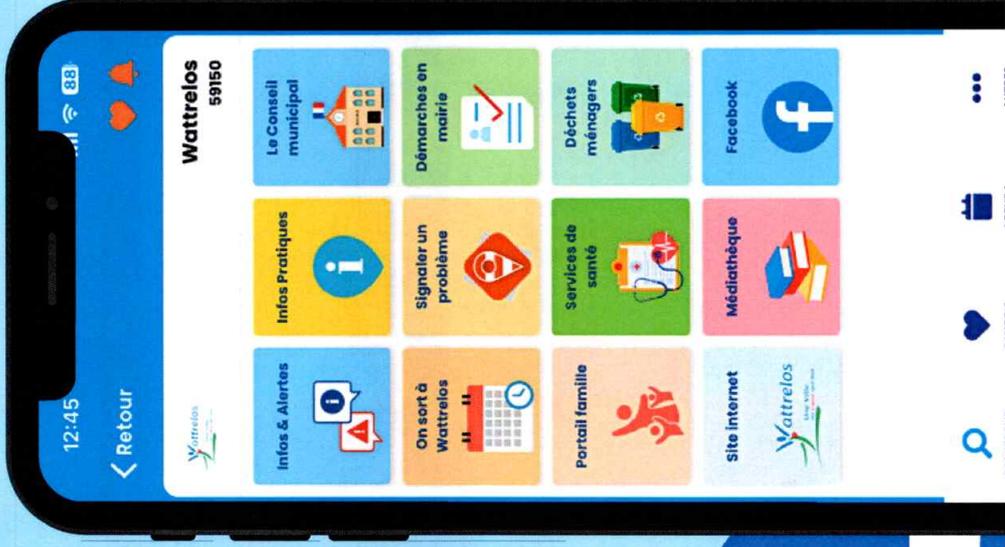
POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

Avant de poursuivre la présentation des rapports, j'ai souhaité que Messieurs DE MATOS et MARROUKI, Conseillers Municipaux Délégués respectivement à la Communication et aux Nouvelles Technologies, nous présentent le projet « Application mobile de la ville ».

## PRÉSENTATION NUMÉRIQUE

# APPLICATION MOBILE

Présentation du projet  
Conseil Municipal

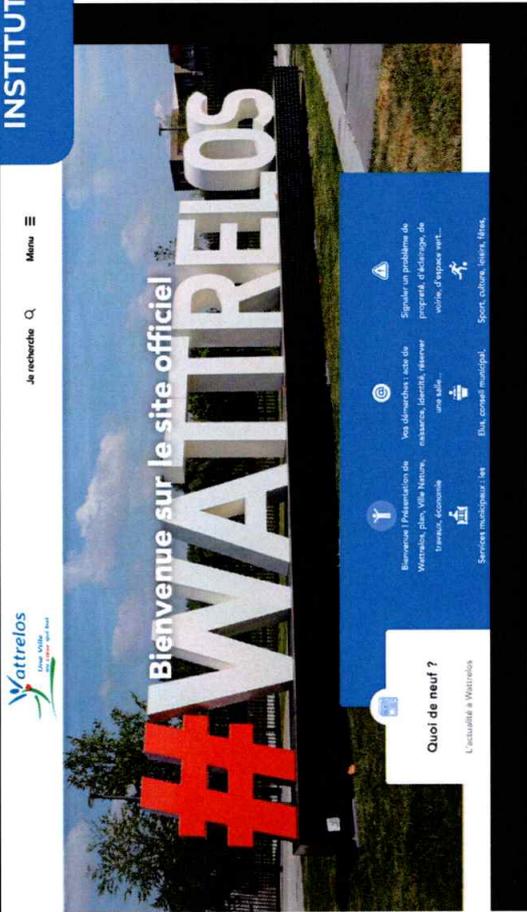


20/03/2025

# CONTEXTE



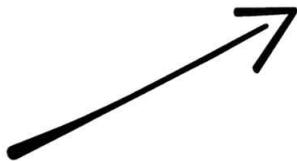
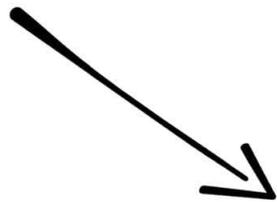
SITE INTERNET  
INSTITUTIONNEL



PAGE FACEBOOK  
19 157 FOLLOWERS



# CONSTATS, OBJECTIFS ET ENJEUX



*Selon l'INSEE*

1,08M d'habitants  
équipés d'un smartphone  
dans la métropole  
(90% de la population métropolitaine)

• Maîtriser la communication  
institutionnelle

- Notifier la population en temps réel
- Informer les absents des réseaux sociaux
- Optimiser la relation avec les citoyens
- Fédérer les outils

• Pleine transition numérique

- Wattrelos au-delà de ses frontières communales (rayonnement des événements sur un rayon de 30km)

# FONCTIONNALITÉS



Infos & Alertes

An icon showing a blue speech bubble with a white 'i' and a red triangle with a white exclamation mark.

Notifications en temps réel

On sort à Wattrelos

An icon of a red calendar with a blue clock icon.

Manifestations culturelles

Portail famille

An icon showing two stylized figures, one red and one orange, holding hands.

Services municipaux

Infos Pratiques

An icon of a blue circle with a white lowercase 'i'.

Informations générales

Signaler un problème

An icon of a red diamond with a white exclamation mark and a red eye.

Signalements

Services de santé

An icon of a white medical bag with a red cross and a stethoscope.

Informations pratiques

Site internet

A small version of the Attrellos logo.

Site web institutionnel

Le Conseil municipal

An icon of a red building with a white flag on top.

Élu(e)s

Démarches en mairie

An icon of a white document with a red checkmark and a blue person icon.

Démarches

Déchets ménagers

An icon of three recycling bins: blue, green, and orange.

Informations pratiques

Facebook

The Facebook 'f' logo in white on a blue background.

Réseau social

# POINT FINANCIER

Total investissement (1ère année)  1 000€ TTC

Total fonctionnement (3,5 ans)  5 040€ TTC

## VERS UNE OFFICIALIZATION DE L'APPLICATION

Communication auprès des élus

Communication interne  
auprès des agents

Communication externe :

- Tissu associatif
- Commerçants
- Sites culturels
- Press
- Facebook de la ville

## **Rapport n° 25 à 27 : Madame Béatrice DUJARDIN**

Rapporteuse : Madame Béatrice DUJARDIN, Conseillère Municipale Déléguée

**RAPPORT N°25- DSP MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT - EXPLOITATION DES MARCHÉS DE PLEIN AIR, DUCASSES, FÊTES FORAINES, AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC - FIXATION DES TARIFS**

**RAPPORT N°26- FESTIVAL DE FOODTRUCKS DE WATTRELOS - MODIFICATION DES TARIFS**

**RAPPORT N°27- CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION WATTRELOS DÉCOUVERTES**

### **Madame Béatrice DUJARDIN**

Rapport 25 : Cette délibération porte sur la fixation des tarifs liés à l'exploitation et à l'approvisionnement des marchés de plein air, des ducasses, des fêtes foraines, et d'autres occupations du domaine public. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la gestion de ces activités a été confiée par délégation à la société Mandon. Cette délégation prévoit une révision des tarifs à la demande du délégataire avec une augmentation plafonnée à 2,5 % par an sans dépasser les 10 % sur les 5 années d'exploitation. Cette hausse correspond à une augmentation d'un centime par prestation et par ailleurs cette délégation entraîne une redevance de 65 664 € soit une augmentation d'environ 1 600 € par rapport à l'exercice précédent.

Rapport 26 : Cette délibération concerne la modification des tarifs du Festival Foodtrucks de Wattrelos. Chaque année, la ville organise le Festival Foodtrucks, un événement apprécié par les wattrelosiens et les visiteurs, mais qui a rencontré des difficultés dans sa gestion, lors de la dernière édition. Il est donc proposé de limiter le parc et d'augmenter la redevance des Foodtrucks salés pour obtenir une redevance équivalente.

Rapport 27 : Cette délibération porte sur la convention d'objectifs entre la commune de Wattrelos et l'association « Wattrelos Découvertes ». Les lois MAPTAM et NOTRe ont confié aux métropoles la compétence exclusive en matière de promotion du tourisme incluant la création et la gestion des Offices du Tourisme. Le Conseil Métropolitain a acté la création d'un Office de Tourisme Métropolitain appelé communément OTM sous la forme d'un groupement d'intérêt public également appelé communément le GIP, entraînant le transfert des missions de promotion touristique des neuf Offices de Tourisme préexistants. Dans ce cadre, le soutien aux animations locales incluant les activités culturelles, sportives et socio-éducatives, commerciales propres à notre ville, ne serait plus mis en valeur. C'est pourquoi, la municipalité de Wattrelos a souhaité poursuivre son engagement en faveur de l'animation et de la valorisation du patrimoine communal tout en se conformant au cadre juridique établi par la loi. Les statuts de « Wattrelos Tourisme » ont été changés et sa dénomination est désormais « Wattrelos Découvertes », excluant toute mission de promotion touristique. Il était donc nécessaire d'établir une nouvelle convention d'objectifs définissant les modalités de collaboration entre la commune et l'association « Wattrelos Découvertes » afin de garantir la continuité des actions d'animations et de valorisation du territoire.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports

25 - *DSP Marché d'approvisionnement - Exploitation des marchés de plein air, ducasses, fêtes foraines, autres occupations du domaine public- Fixation des tarifs*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

### **Monsieur le Maire**

J'ai été saisi d'une demande d'intervention du groupe « Rassemblement National Wattrelos » sur le rapport n°27.

Madame FARACI, je vous passe la parole.

### **Madame Marjory FARACI**

Monsieur Le Maire, Madame la Conseillère Déléguée chargée du Commerce et du Tourisme, Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

En évoquant ce dossier, nous avons tout de suite voulu en savoir davantage sur le travail quotidien effectué, et bien fait, ce que nous tenons à saluer, par ce qui sera le 1<sup>er</sup> avril, l'ancien Office du Tourisme sous cette forme juridique.

La délibération métropolitaine ne vient qu'avancer de quelques semaines la question sur l'avenir de l'action touristique et d'animation wattrelosienne au sens général du terme. Cette compétence étant attribuée de manière concrète, dès à présent à la MEL, nous amène à la réflexion sur la suite fonctionnelle de la structure (Tourcoing et Wasquehal ont décidé de dissoudre les associations, Roubaix et Villeneuve d'Ascq ont préféré le maintien). Cette délibération devrait normalement amener à l'interrogation de savoir si une convention municipale avec une association sous loi 1901 est, ce qu'il y a de plus judicieux, pour associer à la fois l'action métropolitaine et l'action d'une association locale. On ne parle pas ici d'une association qui aurait un monopole de compétence dans son objet d'action, mais plutôt d'une forme de complémentarité d'action. Mais lorsqu'on lit dans le détail la convention, la commune alloue une somme de 63 750 € (vu que ça arrive en cours d'année soit 85 000 € en année pleine), en plus d'une mise à disposition d'un agent municipal pour la structure et de divers aides logistiques et avantages en nature dont l'association dispose. En retour, l'association devrait rendre des comptes comptables et fonctionnels de manière annuelle. Quand on lit : « L'association présentera chaque année un bilan prévisionnel et facilitera le contrôle par la commune de sa gestion. », nous nous demandons tout de suite, au regard de ses activités, s'il n'y a pas une autre solution pour justement avoir ce contrôle, par exemple, par une régie personnalisée, de plus l'agent municipal garderait son avancée de carrière. Parce que le problème d'une association, c'est effectivement d'avoir plus de flexibilité qu'une régie, mais totalement dépendante du bon vouloir de la municipalité, via la convention. Or si on souhaite promouvoir des actions d'animations, de mobilisation locale, c'est un sujet qui ne peut pas être laissé pour compte, surtout avec le contexte budgétaire hyper tendu que l'on connaît et que l'on vient à dépenser une subvention pour en recevoir une partie en retour par le remboursement du traitement de l'agent impactant la trésorerie d'avance, en soit plus de boubier administratif.

Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas contre le fait d'avoir une association « Wattrelos Découvertes », mais est-ce que la proposition d'une régie personnalisée a au moins été envisagée dans la discussion ? Madame DUJARDIN pouvez-vous nous dire en quoi l'association est vraiment une meilleure alternative pour ce domaine ?

### **Monsieur le Maire**

Honnêtement, vous le faites exprès ou quoi tous les deux, vous faites ça en couple ? Parce que tout à l'heure je disais, pour essayer de comprendre la présentation sur le budget de Monsieur GOEDEHAUD, il faudrait que je la réécoute. Mais alors la vôtre, c'est le même topo ! Franchement, c'est quand même vraiment très dur à comprendre. Alors je veux bien passer la parole à Madame DUJARDIN, je ne sais pas si elle a suivi la démonstration. Je pense franchement, Madame FARACI, au-delà de la boutade ; je m'excuse d'être un peu

taquin parce qu'on parle d'un dossier que nous avons à cœur et que nous avons à cœur de réussir, que vous vous êtes pris les pieds dans le tapis ! Les choses sont extrêmement simples, si Madame DUJARDIN permet que j'essaie de les expliciter. La compétence du tourisme, comme cela a été dit, a été dévolue par la loi à l'intercommunalité, c'est-à-dire ici la Métropole. La compétence de la promotion du tourisme et de la promotion de la métropole est donc dévolue à l'Office du Tourisme Métropolitain. Watrelos fait partie de l'Office du Tourisme Métropolitain comme toutes les communes de la métropole et c'est d'ailleurs l'avantage de cet Office du Tourisme Métropolitain. Avant, les offices du tourisme couvraient de petits secteurs ; demain ils couvriront la totalité du territoire de la métropole.

La question qui se pose ensuite, c'est de se dire, dans ce que faisait l'Office du Tourisme de Watrelos, il y avait deux activités : des activités qui relèvent vraiment de la promotion du tourisme à Watrelos et sur le tourisme hors les frontières de cette ville avec un certain nombre de visites, d'expositions... , c'était la tradition. C'est ce que faisait jusqu'à présent l'Office du Tourisme. Mais il y a un deuxième volet, qui est aussi la prestation de service que cet Office du Tourisme consentait au tissu associatif, à un certain nombre d'animations culturelles, spectacles gérant les billetteries.

Fallait-il jeter le bébé avec l'eau du bain, fallait-il considérer que tout ce segment d'activité devait disparaître et ne plus fonctionner ? Ce serait admettre que ce service ne servait à rien. Or cela n'est pas le cas, Monsieur le Président, votre modestie naturelle, vous interdira d'en prendre position, évidemment nonobstant aussi la posture de Madame DUJARDIN. Mais justement, nous, nous avons eu le sentiment que cela rendait des services aux watrelosiens et aux associations watrelosienne. Donc vous dites tout à l'heure : « certaines villes ont décidé de garder, d'autres ont choisi d'abandonner » ; oui, nous, nous faisons partie des villes qui ont décidé de garder. Non pas la promotion du tourisme, mais la promotion des activités à travers justement l'aide aux associations pour mieux faire connaître les qualités, les richesses de notre ville. Voilà, c'est d'une simplicité olympique. Pour le reste, non vous ne pouvez pas avoir une régie s'il s'agit d'une association. L'association est indépendante et quand il y a une association qui est indépendante mais que dans le même temps elle a une dimension de service public, comme je l'ai cité tout à l'heure, s'agissant justement de la mise à disposition d'un agent, la loi autorise une collectivité, en l'occurrence une commune, à mettre à disposition un agent dans ces conditions-là. L'association paye le salaire de l'agent mais la collectivité verse une subvention à l'association qui permet le salaire de l'agent. L'agent continue de figurer sur les tableaux d'avancement donc qui sont examinés par les services municipaux dans le cadre des commissions paritaires et n'est absolument pas altéré dans son déroulement de carrière (n'est-ce pas Madame la Première Adjointe ?). Donc l'objectif que nous avons, à travers « Watrelos Découvertes », c'est de faire en sorte qu'on puisse conserver ce qui était la spécificité watrelosienne de l'action de l'Office du Tourisme de Watrelos. Ce qui était purement métropolitain part à la métropole ; ce qui est purement watrelosien reste à Watrelos. C'est extrêmement simple. Mais on n'est plus là dans des normes effectivement de gestion publique, c'est une gestion associée, dans le cadre justement d'une convention légitime entre la ville et l'association. Elle lui fixe des objectifs et elle lui donne des moyens pour pouvoir faire face à ces objectifs et notamment cet agent mis à disposition. C'est extrêmement simple, donc je pense que vous auriez dû venir me voir avant ou aller voir Madame DUJARDIN ou Monsieur LEMAY. On vous aurait expliqué tout cela, cela aurait été beaucoup plus simple. Il n'y a rien à cacher et donc la seule différence, et ça c'est vrai du coup, c'est sûr, c'est que l'association ne va plus percevoir la subvention de la métropole. La contrepartie évidemment, c'est qu'un des agents qui faisait cette activité de promotion du tourisme va rejoindre l'équipe métropolitaine. Le budget global va se trouver réduit évidemment, mais en contrepartie si nous voulons maintenir les efforts tournés encore une fois vers la ville, vers les associations de la ville, nous avons deux évolutions à examiner. Je l'ai dit tout à l'heure, nous réfléchissons à un nouveau local. Enfin, on a déjà réfléchi puisque sa programmation est faite avec LMH, mais pour l'instant les travaux ont pris du retard et donc nous avons budgété le loyer, puisque ce sera un bâtiment mis à disposition par LMH à la ville et par la ville à l'association. On verra dans quels termes évidemment, avec une convention financière ad hoc. Nous réfléchissons aussi à la dotation en moyens humains pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de cette association. D'où la nécessité de conserver les 60 000 € et quelques que nous avons gardés en guise de prévision et de précaution dans le budget municipal que vous n'avez pas voté tout à l'heure mais sur lequel nous, nous avons voté.

### **Madame Béatrice DUJARDIN**

On peut préciser que cette subvention est la même chaque année.

## Monsieur le Maire

Oui, elle était la même. Nous verrons ensuite dans les années qui viennent ce qu'elle deviendra évidemment. Mais, nous avons pensé qu'il était utile que Wattlelos reste Wattlelos et que nous assurions justement cette flamme un peu qui est la nôtre. Celle de la spécificité Wattlelosienne. Voilà, on ne se dilue pas dans la compétence métropolitaine, mais Wattlelos se réaffirme à travers « Wattlelos Découvertes » parce qu'on a des choses à découvrir.

Pour le rapport n° 27, Monsieur Guy-Noël LEMAY, signataire de la convention avec Wattlelos Découvertes, ne prendra pas part au vote

Vote sur les rapports.

27 - *Convention d'objectifs entre la commune et l'association Wattlelos Découvertes*  
*Ne prend pas part au vote M. Guy-Noël LEMAY*

POUR :	40/42	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	2/42	VOIX (M. Eddy GOEDEHAUD, Mme Marjorie FARACI)

## Rapport n° 28 : Madame Océane LÉVÊQUE

Rapporteuse : Madame Océane LÉVÊQUE, Conseillère Municipale Déléguée

### **RAPPORT N°28- SERVICE DE RESTAURATION DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MISE A JOUR DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

La Ville propose de longue date un service de restauration aux personnes âgées pensionnées de plus de 60 ans et à celles de tous âges ayant un taux de handicap supérieur à 80%.

Ce service, proposé 7 jours sur 7, permet la restauration moyenne de plus de 300 personnes par jour ! 200 repas sont livrés à domicile et 120 repas sont servis en restaurant de résidences.

Ce projet de délibération met à jour le règlement intérieur de ce service sans en modifier le barème tarifaire.

En effet, dans le cadre d'une démarche globale de simplification de la régie municipale, il y a lieu : d'actualiser des éléments devenus obsolètes : référence à services municipaux, contacts téléphoniques, etc... ; de préciser pour plus de lisibilité et de sécurité les modalités de réservation et de facturation : référence au revenu fiscal de référence ; précision des modalités de validation d'inscription ; précision du rôle du référent restauration dans le suivi des réservations ; précision des modalités de paiement par voie dématérialisée.

Par ailleurs, le projet de règlement intérieur fait référence à la « Charte Qualité Alimentation et Nutrition » annexée à la délibération. Cette dernière rappelle les engagements de la Ville pour sa restauration municipale.

En effet, la Cuisine centrale, ses 5 restaurants en résidence et ses 14 restaurants périscolaires proposent un service de haute qualité en restauration collective qu'il convient de souligner car trop peu connu.

Rapidement, les six engagements que vous retrouverez dans le document sont : la qualité des produits, le fait-maison, l'équilibre nutritionnel, la sécurité alimentaire, l'accueil convivial et éducatif, la réduction du gaspillage alimentaire. Cette charte qualité servira de pivot d'appui pour développer les outils de suivi et les protocoles de services et permettra d'améliorer la communication auprès des usagers sur la qualité du service rendu.

## Monsieur le Maire

Merci Madame, dans le public, je n'ai pas le droit de le dire, mais figure le Directeur de la cuisine centrale qui buvait du petit lait en vous écoutant avec fierté. En même temps, ça me permet de rendre hommage aussi à nos personnels justement qui assurent ainsi cette restauration de nos écoles et de nos personnes âgées de

manière souvent silencieuse, discrète, mais tellement indispensable et vous en avez rappelé les composantes avec l'élargissement aussi aux personnes âgées et en situation du handicap, dans la mise à jour du règlement intérieur.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

28 - *Service de restauration des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Mise à jour du règlement intérieur*

POUR :	43/43	VOIX
CONTRE :	/	VOIX
ABSTENTION :	/	VOIX

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je remercie Mesdames et Messieurs les élus de bien veiller à avoir signé le document budgétaire avant de quitter la salle. De même pour Mme LÉVÊQUE et M. CRÉDIS s'agissant du procès-verbal d'élection d'Adjoint.

La ville de Wattrelos a un budget pour cette année 2025, ça n'a pas été facile mais je remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis que la ville puisse s'en doter.  
Merci à tous. Bonne soirée.

La séance est levée à 20h20.

<b>Dominique BAERT, Maire</b>	
<b>Madame Océane LÉVÊQUE, Secrétaire de séance</b>	